**SEJS*Info* n° 27 Octobre 2015**



**SYNDICAT DE L’ENCADREMENT   
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS   
(SEJS)   
UNSA-éducation**

**POUVOIR**

**Pour les Assemblées Générales du Congrès du SEJS**

**Du 25 au 26 novembre 2015**

**- PARIS -**

**NOM : Prénom :**

**Donne pouvoir à**

(Nom et prénom du collègue présent à l'assemblé générale)

**pour me représenter et participer en mes lieux et place à tous votes organisés durant les assemblées générales**

**Fait à , le**

**Signature :**

*(Chaque membre du syndicat ... peut disposer, pour les votes en AG à bulletin secret, d’autant de voix supplémentaires que   
de syndiqués lui ayant donné mandat dans la limite de quatre – L’AG ordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié   
au moins des membres adhérents à jour de leur cotisation est présente ou représentée, les 2/3 pour l'AG extraordinaire -   
articles 16 et 17 des statuts).*

Nota : **L’ensemble des pouvoirs sont à remettre, au plus tard, en début de congrès à la commission des pouvoirs et des votes, qui les valide en vérifiant s’ils correspondent à des collègues à jour de leur cotisa­tion**, et le mentionne sur chaque pouvoir. Ils sont ensuite remis aux porteurs des pouvoirs pour en faire usage lors du ou des votes.

Les pouvoirs non nominatifs sont répartis aux membres du BN présents à l’AG, puis aux membres du CN, puis aux congressistes, par ordre alphabétique, dans la limite de quatre, au total, par personne (*article 6 du règle-ment intérieur du congrès).*

**Si vous ne pouvez venir au congrès, remettez votre pouvoir à un collègue qui s’y rend !**

**A défaut, renvoyer votre pouvoir daté et signé**, sans renseigner la zone « Donne pouvoir à ... », par voie postale

ou par courriel, sous format pdf ou word, à Philippe BAYLAC, permanent du syndicat

10, rue des Grès—77590—BOIS-LE-ROI

37